Bordereau ESAT - indemnité dimanche

Le décret du 13 décembre 2022 instaure un complément de rémunération pour les travailleurs handicapés en ESAT qui officient les dimanches et jours fériés *égal au double de la rémunération garantie normalement due pour une durée de travail équivalente*.

Dans la mise à jour de mars 2023, nous avons créé une rubrique TH_DIM afin de pouvoir saisir ce complément de rémunération.

https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/mise-a-jour-mars-2023/page/divers#bkmrk-esat-%3A-ajout-d%27une-r

Nous avons aujourd'hui l'information que ce complément fait l'objet d'une compensation par l'ASP (pour le compte de l'Etat) via l'aide au poste qui est majorée à due concurrence.

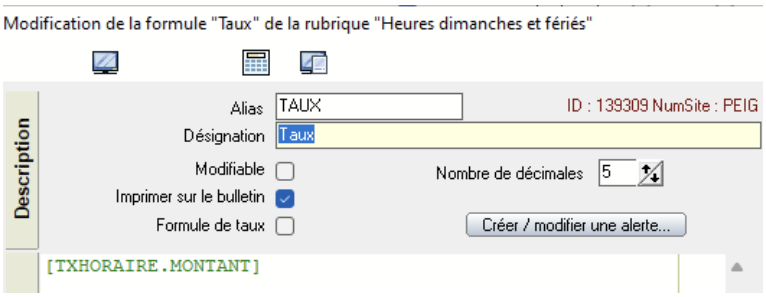
Nous avons donc effectué les modifications suivantes :

- Modification de l'état du bordereau ESAT
- La feuille Excel bordereau ESAT
- Le fichier XML selon les spécifications données par l'ASP

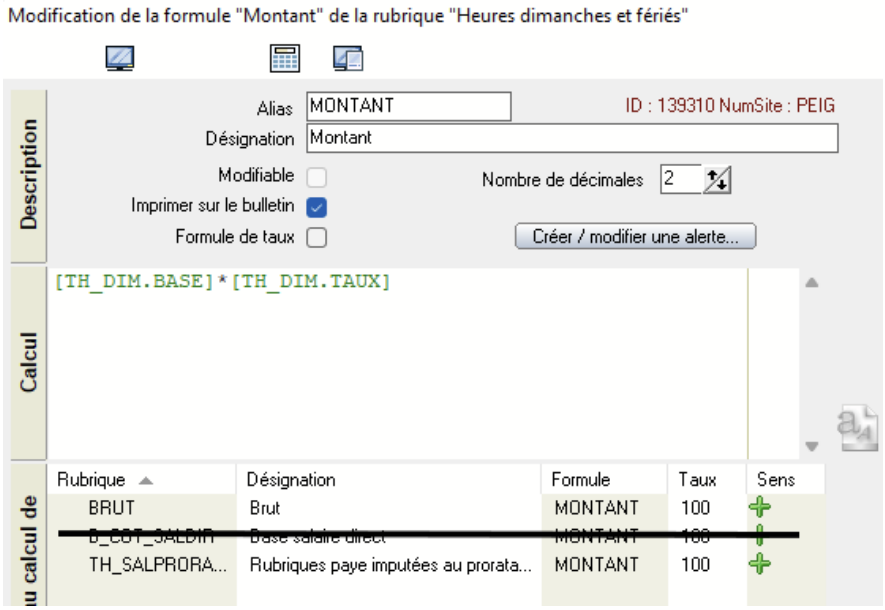
Voici la procédure afin d'intégrer ces modifications.

Modification de la rubrique TH_DIM

La rubrique que nous avons créé à l'époque avait un taux égal à deux fois le taux horaire. C'était une erreur car cette majoration n'est pas à considérer comme des heures supplémentaires. Vous avez probablement tous modifié cette formule mais elle est désormais corrigée dans la formule EIG :



La formule MONTANT doit en revanche être modifiée. Elle ne doit plus participer au calcul de B_COT_SALDIR mais participer au calcul de TH_SALPRORATA afin d'être répartie entre l'aide au poste et le salaire atelier :



A l'issue de cette codification, vous pouvez tester un bulletin qui donnera le résultat suivant :

Exemple de paye TH sans heures de dimanche :

SALATELIER	Salaire atelier (rémunération garantie)	1709,28	17,00%	290,58		
CPLDDTE	Aide au poste			866,60		
BRUT	*** B R U T ***			**1157,18**		
Cotisations						
PL_JRSEMPLOI	Nombre de jour de la période d'emploi			31,00		
PL_PLAFONDMENS	Plafond mensuel du mois			3666,00		
ACCIDENT	Accident du travail	290,58			1,92%	-5,58
_ACCIDENT_TH	Accident travailleurs handicapés	866,60			1,92%	-16,64

Voici la même paye avec 1 heure de dimanche :

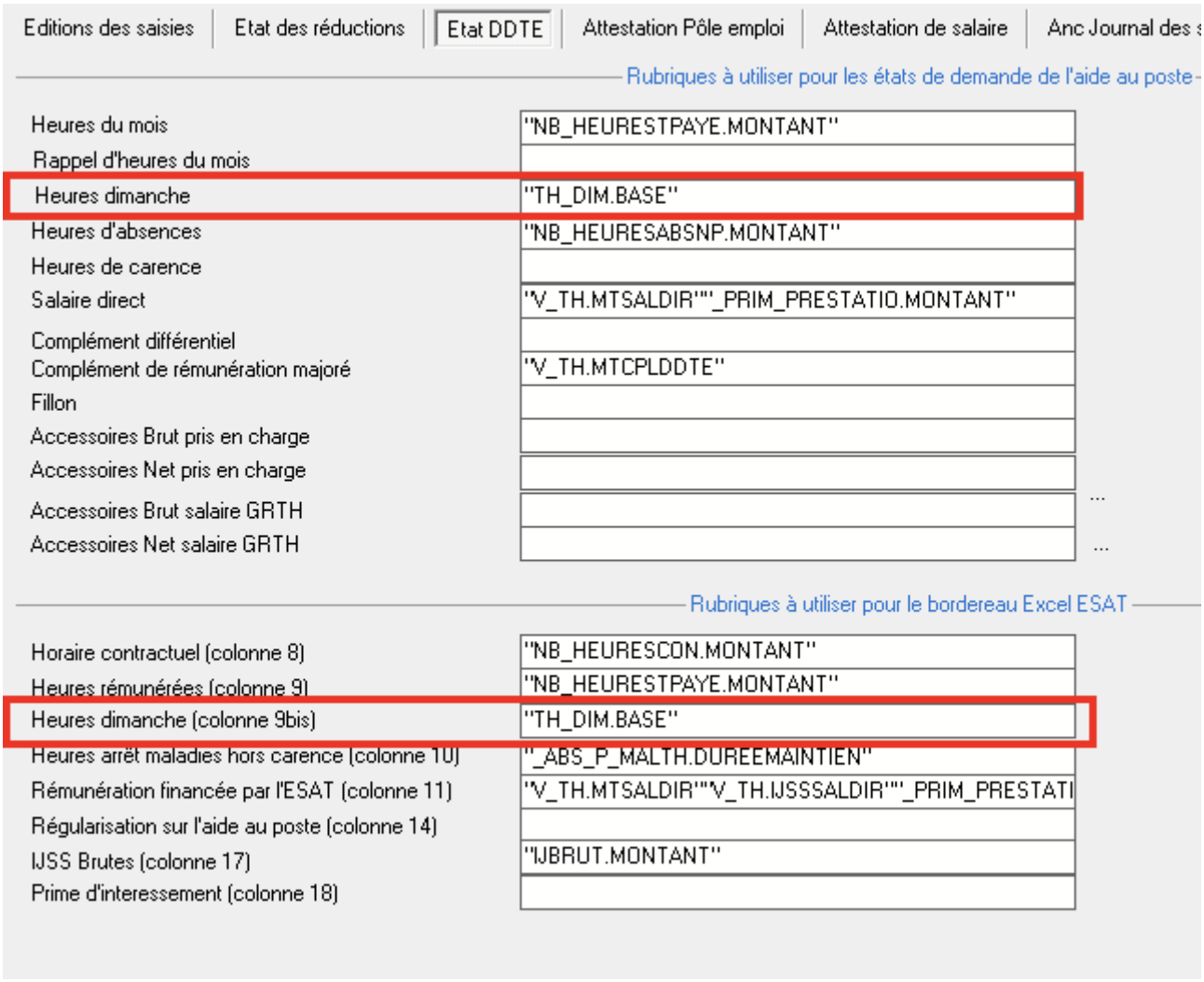
SALATELIER	Salaire atelier (rémunération garantie)	1709,28	17,00%	290,58		
CPLDDTE	Aide au poste			866,60		
TH_DIM	Heures dimanches et fériés	1,00	15,26	15,26		
BRUT	*** B R U T ***			**1172,44**		
Cotisations						
PL_JRSEMPLOI	Nombre de jour de la période d'emploi			31,00		
PL_PLAFONDMENS	Plafond mensuel du mois			3666,00		
ACCIDENT	Accident du travail	294,41			1,92%	-5,65
_ACCIDENT_TH	Accident travailleurs handicapés	878,03			1,92%	-16,86

Les rubriques salaires atelier et aide au poste n'ont pas changé. Mais le montant des heures dimanches est bien réparti, on le vérifie par le montant des bases de cotisation.

Codification de l'état du bordereau et de la feuille Excel

On retrouve cette codification dans le menu Autres paramètres/Paramètres des éditions onglet Etat DDTE.

Vérifiez que la rubrique TH_DIM est présente.



L'état comporte une nouvelle colonne contenant le nombre d'heures de la rubrique TH_DIM :

Nom/Prénom Immatriculation PCS Emploi	Matricule	Date Cotorep	Date d'entrée	Date Admis. GRTH	Heures du mois	Hrs Dim.	Hrs Abs.	Salaire direct	Complémt. différent	Complémt. Rémun. Majoré	Accessoires salaire GRTH	Salaire Brut GRTH	Cotisa. sur Complém.	Rémunéra. Totale	Cotisa. aprés les Allégem.	TOTAL A REMBOURSER
		02/02/21	03/05/11	03/05/11	151,67	10,00		102,60		944,23	B	1 046,83	U	1 046,83	U	944,23
	000002										N		A		A	

Bordereau ESAT excel et fichier XML

La feuille Excel a également été modifiée pour ajouter cette colonne :

Nom et prénom (par ordre alphabétique)	Date de naissance	Décision d'orientation en ESAT			Date d'entrée dans l'ESAT	Date de signature du contrat de soutien et d'aide par le travail	Temps de travail (en % du nombre d'heures mensuelles pratiqué dans l'ESAT)	Nombre d'heures ouvrant droit à rémunération garantie hors délai de carence si congé maladie			Montant de la rémunération garantie brute directement financée par l'ESAT	Rémunération garantie brute directement financée par l'ESAT (en % du SMIC)	Montant brut de l'aide au poste
		Date de décision d'orientation COTOREP ou CDAPH	Date d'expiration de la dernière décision	Date de dépôt de la demande de renouvellement				Nombre total d'heures rémunérées	Dont nombre d'heures dimanche (1er mai)	Dont nombre d'heures d'arrêt maladie hors délai de carence			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	9bis	10	11	12	13
ADELAIDE.Serge	29/02/1964	02/02/2021	31/01/2031		03/05/2011	15/05/2011	100,00%	151,67	10,00	0,00	102,60	5,87%	944,24

> La feuille Excel qui a été modifiée est le modèle qui se trouve dans le répertoire EIG\bin.

La feuille Excel utilisée pour le remplissage des données est en premier lieu la feuille du mois précédent qui se trouve en principe dans le répertoire indiqué dans la codification structure établissement. Par conséquent, si cette feuille ne comporte pas la colonne 9bis, elle ne pourra pas être remplie. Et bien évidemment le bordereau ne sera pas correct.

Pour éviter cela, il suffit de déplacer la feuille du mois précédent dans un autre répertoire. Le programme prendra alors le modèle d'origine.

Revision #6
Created 2023-12-05 11:11:13 UTC by Valéry HUMEZ
Updated 2023-12-19 08:18:24 UTC by Jean François KERSERHO